



ICAN

**PRIX
NOBEL
DE LA PAIX
2017**

FRANCE

Une année de menaces de guerre nucléaire

Février 2023

ICAN France

187, montée de Choulans, 69005 Lyon

coordination@icanfrance.org

Tél : +33 (0)4 78 36 93 03

<http://icanfrance.org>

Vivre sous la menace d'une guerre nucléaire

La guerre d'invasion russe en Ukraine rapproche, toujours plus près, la communauté internationale de la catastrophe nucléaire. Le nier ou observer les déclarations de V. Poutine uniquement comme du bluff serait jouer un jeu dangereux.

Le 24 janvier 2023, l'organisation du *Bulletin of the Atomic Scientists* a avancé l'aiguille des minutes de l'horloge de l'apocalypse à [90 secondes avant minuit](#) « en grande partie, mais pas exclusivement, à cause de l'invasion russe en Ukraine ». Cette horloge est la réalité cachée de la dissuasion nucléaire. Elle doit être lue comme une métaphore de la proximité de l'humanité avec son propre anéantissement,

Si le tabou de l'emploi d'arme nucléaire en période de guerre n'a pas été franchi depuis les 6 et 9 août 1945, celui de la menace ouverte d'emploi (voir page 3) par Poutine, en 2022, a franchi un pas intolérable. Une banalisation des menaces, dont les médias se sont tristement habitués, tout en communiquant sur des aspects techniques qui ont peu de sens (arme « stratégique ou tactique »). **Il n'existe pas d'arme nucléaire « petite »**. Tout usage provoquerait des conséquences humanitaires catastrophiques dont aucun pays (voir page 6) ne pourrait faire face. La France ne prépare pas sa population devant le risque d'une frappe nucléaire, préférant l'abriter sur le pari que personne n'osera franchir le rubicond nucléaire.

Le tabou qui est tombé, c'est la possibilité pour un État (la Russie) de pouvoir sous couvert de menaces nucléaires, réaliser une invasion militaire et des crimes de guerre. La dissuasion nucléaire ne crée donc pas la paix, mais est créatrice d'instabilité et de barbaries.

Pour le Président Macron, « *certains des défis d'aujourd'hui seront durablement avec nous. Et, en particulier, quand la paix reviendra en Ukraine, il nous faudra là aussi en tirer toutes les conséquences, c'est-à-dire bâtir véritablement une architecture de sécurité nouvelle et un cadre rénové de stabilité et de contrôle des armements où l'Europe sera autour de la table.* » (9 novembre 2022)

- Si « *architecture de sécurité nouvelle* », signifie conserver des politiques de dissuasion, alors nous devons encore tous faire face à nouveau à un avertissement similaire à celui lancé, en septembre 2022, par le Secrétaire général de l'ONU Guterres : « *L'ère du chantage nucléaire doit prendre fin* » ;
- De plus « *un cadre rénové de stabilité et de contrôle des armements* » sans armes nucléaires semble logique au vu de la déclaration (G20, Bali, 16 novembre) acceptée et endossée par la France : « *L'emploi d'armes nucléaires ou la menace de leur emploi sont inacceptables* » ;
- Par contre, cette affirmation pose de nombreuses interrogations, alors même qu'une nouvelle loi de programmation militaire (LPM) devrait voir une dépense massive, que nous chiffons entre 50 et 60 milliards d'euros, être consacrée à la modernisation et au renouvellement des forces de dissuasion.

Les mots ont un sens. En dénonçant la dissuasion nucléaire, la France n'a rien fait d'autre que de reprendre le langage créé par le Traité des Nations unies sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN). Il n'est donc pas nécessaire de réinventer un processus, qui est déjà mis en œuvre par une très large partie du monde. Le TIAN, qui complète le Traité de non prolifération nucléaire (TNP), est signé à ce jour par 92 États et compte 68 États membres. Pour engager ce processus, il n'est nul besoin d'attendre le retour de la paix, la France détient déjà des moyens forts pour réaliser ses paroles. Elle doit :

- Indiquer sa participation comme [État observateur](#) à la seconde réunion des États parties au TIAN (27 novembre -1er décembre 2023) qui se déroulera au siège des Nations unies à New York ;
- Promouvoir lors du G7, à Hiroshima (19/21 mai), les propos de la déclaration du G20 de Bali ;
- Reformuler sa loi de programmation militaire, permettant un gel des crédits liés au renouvellement des arsenaux nucléaires.

Multiplication des discours de menaces nucléaires

29 août 2014, « *Les partenaires de la Russie doivent comprendre qu'il vaudrait mieux qu'ils ne nous cherchent pas d'histoires. Dieu merci, je ne pense pas que quiconque ait l'intention de déclencher un conflit de grande échelle avec la Russie. Je souhaite vous rappeler que la Russie est l'une des plus grandes puissances nucléaires* ». V. Poutine.

16 mars 2015, Poutine confirmera a posteriori que dans les semaines qui ont suivi l'annexion, il s'était préparé à placer les forces nucléaires russes en état d'alerte au cas où la Crimée se serait vue menacée par une opération militaire directe des soutiens occidentaux de l'Ukraine.

8 février 2022, « *nous comprenons aussi que la Russie est l'une des principales puissances nucléaires, et sur certaines composantes, elle en dépasse beaucoup en termes de modernité. Il n'y aura pas de gagnants, et vous serez entraînés dans ce conflit, indépendamment de votre volonté* ». Conférence de presse commune E. Macron et V. Poutine.

19 février, exercices à composante nucléaire engageant les forces aérospatiales, les forces de missiles stratégiques et les deux flottes nucléaires stratégiques (Nord et Pacifique). V. Poutine supervisera ces exercices en compagnie de son homologue biélorusse.

24 février, la Russie est « *aujourd'hui l'une des puissances nucléaires les plus puissantes au monde [...] il ne doit faire aucun doute qu'une attaque directe contre notre pays conduira à la destruction et à des conséquences terribles pour tout agresseur potentiel [...] Qui tentera de nous gêner, et a fortiori de créer des menaces pour notre pays, pour notre peuple, doit savoir que la réponse de la Russie sera immédiate et vous conduira à des conséquences telles que vous n'en avez jamais connues dans votre histoire* », V. Poutine, Discours à la nation.

27 février, « *J'ordonne au ministre de la Défense et au chef d'état-major de mettre les forces de dissuasion de l'armée russe en régime spécial d'alerte au combat* », V. Poutine.

27 avril, « *pour la Russie des menaces de nature stratégique inacceptables* » : ces acteurs « *doivent savoir que nos frappes de représailles seront fulgurantes, rapides. Nous avons pour cela tous les instruments, des instruments dont personne d'autre ne peut se prévaloir... Nous les utiliserons si besoin ... Les décisions ont déjà été prises a ce sujet* ». V. Poutine, réunion avec le Conseil des législateurs.

21 septembre, « *je voudrais rappeler [...] que notre pays dispose également de divers moyens de défense, dont certains sont plus avancés que ceux des pays de l'OTAN. Si notre intégrité territoriale est menacée, nous utiliserons sans aucun doute tous les moyens à notre disposition pour défendre la Russie et notre peuple. Ceci n'est pas du bluff* », par V. Poutine, Discours à la nation.

6 octobre, « *Nous n'avons pas été confrontés à la perspective d'une apocalypse depuis Kennedy et la crise des missiles cubains [...] Il existe (...) une menace directe d'utilisation d'armes nucléaires si les choses continuent de suivre la voie qu'elles empruntent actuellement.* » J. Biden, lors de l'Événement du Comité de campagne des sénateurs démocrates.

13 octobre, « *M. Poutine dit qu'il ne bluffe pas avec la menace nucléaire. Il doit alors comprendre que les pays qui soutiennent l'Ukraine, l'Union européenne et ses États membres, les États-Unis et l'OTAN, ne bluffent pas non plus* ». J. Borrell, collègue d'Europe, Bruges.

Pourquoi la France mobilise trois sous-marins

La Force océanique stratégique (FOST) qui regroupe près de 83% de l'arsenal nucléaire français (240 ogives de type TNO et TN75) est composée, outre ses 6 sous-marins nucléaires d'attaque, de 4 sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE). Chaque sous-marin peut transporter seize missiles intercontinentaux, capable d'atteindre une cible située jusqu'à 10 000 Km. Comme un SNLE est toujours en entretien de longue durée, il n'a été produit que trois lots de missiles. Chaque missile, de type M51.1 ou M51.2, peut être doté de six ogives thermonucléaires d'une puissance unitaire de 100 kilotonnes. Les missiles M51.3 seront mis en service en 2025. Il faut noter que 80 % des forces de la Marine contribuent au fonctionnement de la dissuasion (amiral Vandier, commission de la défense nationale, 11 janvier 2023)

Depuis le discours (19 janvier 2006, Ile Longue) de J.Chirac, la FOST peut réaliser une frappe d'ultime avertissement : « *Nous sommes en mesure d'infliger des dommages de toute nature à une puissance majeure qui voudrait s'en prendre à des intérêts que nous jugerions vitaux. Contre une puissance régionale, notre choix n'est pas entre l'inaction et l'anéantissement. C'est dans ce but, par exemple, que le nombre des têtes nucléaires a été réduit sur certains des missiles de nos sous-marins* ». Une posture confirmée par l'amiral Vandier (11 janvier 2023) : « *la Marine propose un portefeuille d'options, allant de l'avertissement nucléaire, unique et non renouvelable, à la frappe en second.* »

Jusqu'à la fin des années 1980, la France, alors dotée de 6 SNLE, disposait en permanence de 3 bâtiments en mer. Cette posture de dissuasion a été abaissée à un seul SNLE à partir de 1988 et conservée depuis lors à ce niveau. Il faut noter que malgré les discours de menaces nucléaires de Poutine (2014, 2015) ou l'arrivée d'une nouvelle puissance nucléaire (Corée du Nord) ce niveau d'alerte ne fut jamais changé.

Le 1er mars, au lendemain des premières déclarations de menaces nucléaires de V. Poutine, la presse (S. Jézéquel, Le Télégramme) fait état que « *les sous-marinières de la base de l'Ile-Longue ont été placés en alerte maximale* ». **Le 21 mars**, Le Télégramme fait état d'une information clé sur la posture de dissuasion française en publiant qu'en « *plus du sous-marin dédié à la patrouille et de celui qui assurait l'alerte, la Marine nationale a, récemment, déployé un troisième SNLE au départ de l'Ile-Longue durant un temps court, afin de faire rentrer le premier, parti au-delà de son temps habituel de mission* ».

Cette mobilisation inédite et soudaine peut se traduire comme :

- Une acceptation de la réalité de l'augmentation du risque nucléaire russe, avec une possibilité qui ne peut être totalement exclue d'une utilisation d'une arme nucléaire russe sur le territoire national ;
- La volonté de montrer la capacité nucléaire de la France ; et son aptitude à mettre en oeuvre ses forces de dissuasion si nécessaire.

Les mots ont un sens.

Mais les contresens officiels sont multiples !

24 février, « *Je pense aussi que Vladimir Poutine doit comprendre que l'Alliance Atlantique est une alliance nucléaire. Je n'en dirai pas plus* ». TF1, JY. Le Drian ministre des Affaires étrangères.

- La posture défensive de JY le Drian s'inscrit classiquement dans le cadre de la politique de dissuasion. Encore faut-il remarquer que celui-ci a décidé de mettre en avant la puissance nucléaire de l'OTAN et non celle « de la France et de l'OTAN ».

16 novembre 2022, « *L'emploi d'armes nucléaires ou la menace de leur emploi sont inacceptables* », Déclaration du G20, Bali

- D'évidence, on ne peut nier le caractère "surprenant" de cette déclaration commune des membres du G20. Cette déclaration concerne bien « la guerre nucléaire », puisque le terme « emploi » est inscrit. Mais elle porte surtout sur les moyens de mettre en œuvre cet « emploi », via la politique de dissuasion nucléaire, en soulignant son caractère « inacceptable ». Un adjectif (comme ses synonymes « inadmissibles », « inconcevables », « insupportables », « intolérables », « scandaleux ») extrêmement négatif pour qualifier ce qui est en France la clef de voûte de sa politique de défense. **Cette déclaration est donc en opposition complète avec le discours traditionnel français**. Si l'on ne s'attache qu'aux récentes déclarations du président Macron, celui-ci a souligné l'importance et la pérennité de la dissuasion nucléaire (7 février 2020) « *notre force de dissuasion nucléaire demeure [...] la clé de voûte de notre sécurité et la garantie de nos intérêts vitaux* ». Avant le G20 (9 novembre 2022), en présentant la Revue nationale stratégique, il affirme que « *la dissuasion nucléaire, cette dorsale de notre sécurité crédible [...] continuera de reposer sur des principes simples et clairs qui garantissent notre liberté d'action* ».

12 octobre, « *J'ai toujours dit la vérité aux Françaises et aux Français. (...) La Russie est dotée de l'arme nucléaire. La France aussi. En la matière, notre doctrine est claire. La dissuasion fonctionne. Le nucléaire, moins on en parle, moins on agite la menace, plus on est crédible* ». E. Macron, France 2.

9 novembre, « *Elle nous prémunit de toute agression d'origine étatique contre nos intérêts vitaux* ». E. Macron, discours sur la Revue stratégique.

20 janvier 2023, « *Nous renforcerons nos capacités dans des domaines à forte valeur ajoutée opérationnelles, la défense sol air car même avec la dissuasion, notre territoire national n'est pas à l'abri de frappes isolées, du fait par exemple de perturbateurs, en particulier non étatiques* ». E. Macron, vœux aux armées.

- Le président Macron a le 12 octobre et le 9 novembre indiqué aux français.e.s que la dissuasion prémunissait le territoire national (listé comme un des intérêts vitaux) de toute agression d'origine étatique. Or quelques semaines plus tard, 20 janvier 2023, **il reconnaît que malgré l'existence de cette dissuasion, ce « territoire national n'est pas à l'abri de frappes isolées »** de la part d'un État. Si il insiste sur le fait que ce risque peut venir « en particulier [d'acteurs] non étatiques » (ou la dissuasion n'a pas de rôle à jouer) ; il n'écarte pas que ce risque puisse aussi provenir d'un État. Le président Macron a donc confirmé le 20 janvier 2023, que « *la pertinence stratégique de la dissuasion connaît des "angles morts" de plus en plus larges* ». Un avertissement lancé dans une tribune au Monde le [14 octobre 2009](#) par les anciens Premiers ministres M. Rocard, A. Juppé, le ministre de la Défense, A. Richard et le général B. Norlain.

La réalité cachée de la dissuasion nucléaire

Chaque année, les forces de dissuasion française réalisent des exercices pour se préparer à l'emploi d'armes nucléaires. Ainsi, les Forces Aériennes Stratégiques ont réalisé, **le 23 mars**, un tir technique d'un missile ASMP-A (air-sol moyenne portée amélioré, susceptible de porter une ogive de 300 Kt) mobilisant environ 50 avions de combat et de soutien.

- S'il y a un entraînement des forces à faire usage d'armes nucléaires, la population française elle, n'est pas préparée aux conséquences d'une attaque nucléaire. La [population hawaïenne](#) l'a appris à ses dépens en recevant un message d'alerte (13 janvier 2018) l'invitant à se mettre à l'abri, devant l'imminence de l'arrivée d'un missile balistique nord-coréen... Une alerte qui se révélera fausse, mais qui plongea cette population devant la triste réalité de son incapacité à se protéger devant un tel danger et de la nécessité d'agir avant toute utilisation de ce type d'arme de destruction massive.

Le **12 octobre**, par ces mots, « *Moins on en parle, moins on agite la menace, plus on est crédible* », le président Macron a voulu montrer son refus d'entrer dans une escalade verbale nucléaire et en même temps sa volonté de ne pas créer, auprès de la population française, un sentiment de panique.

Cette prise de parole traduit une volonté forte de poursuivre le tabou sur la réalité « cachée » d'une politique de dissuasion nucléaire, celle du risque de voir le territoire national être frappé par une ou des armes, engendrant des conséquences humanitaires catastrophiques ou tous secours serait impossible :

- Dès les premières années de la « force de frappe » la France, contrairement au Canada, aux États-Unis, à la Grande-Bretagne, à la Suède et à la Suisse, écarta toute idée de mettre en œuvre des moyens passifs de défense et de protection des populations civiles. Selon la logique française, un programme de construction d'abris atomiques aurait été perçu par les adversaires comme une non-croyance dans le système de protection que doit offrir la dissuasion. D'autre part, les coûts élevés des programmes nucléaires ne laissaient aucun moyen budgétaire pour protéger les civils ;
- Alors que la France prépare sa population à une catastrophe d'accident nucléaire civil (par exemple le 13/14 décembre 2022, CNPE de Flamanville), à une attaque terroriste (par exemple le 15 novembre 2022, Futuroscope) ou encore à une attaque chimique (par exemple le 25 octobre 2022, Zénith de Strasbourg), aucune information n'est portée à la population sur la réalité d'une détonation d'arme nucléaire.

Une réalité dont les conséquences terrifiantes ont été notamment présentées par le [Comité international de la Croix-Rouge](#) lors des trois conférences intergouvernementales (en 2013 et 2014). Face à cette catastrophe :

- Les armes nucléaires sont uniques du fait de leur pouvoir de destruction, des souffrances humaines indicibles qu'elles causent, de l'impossibilité de maîtriser leurs effets dans l'espace ou le temps, des risques d'escalade qu'elles comportent et de la menace qu'elles constituent pour l'environnement, les générations futures et la survie même de l'humanité ;
- Il n'existe aucun moyen efficace de porter secours à un nombre important de survivants d'une explosion nucléaire, tout en garantissant la sécurité des intervenants ;
- Les conséquences humanitaires de l'explosion d'armes nucléaires ne se limiteraient pas aux États où elles se produiraient, les autres États et leur population seraient également touchés.

Cette prise de conscience de l'impossibilité d'agir après une telle catastrophe est à l'origine de la négociation et de l'adoption du Traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN) par 122 États membres de l'ONU.

Alors que la France se prépare à utiliser des armes nucléaires, son infrastructure de soins de santé n'est pas et ne peut pas être préparée à la catastrophe humanitaire qui résulterait de l'utilisation d'une seule arme nucléaire. Reposer sa sécurité sur une arme de destruction massive et faire le pari de la rationalité de son adversaire est un jeu auquel la population française se trouve prise en otage, sans en connaître les réels conséquences...

La France et le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires

Les armes nucléaires ont toujours été illégitimes et immorales. Désormais, avec l'entrée en vigueur, le 22 janvier 2021, du [Traité sur l'interdiction des armes nucléaires \(TIAN\)](#), elles sont également illégales au regard du droit international. Le TIAN est né d'un processus de réflexion qui a débuté lors de la huitième conférence d'examen du Traité de non-prolifération nucléaire (TNP), en 2010, où les 191 États parties (dont la France) ont accepté un document final qui mentionnait : « *la Conférence se dit vivement préoccupée par les conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire qu'aurait l'emploi d'armes nucléaires et réaffirme la nécessité pour tous les États de respecter en tout temps le droit international applicable, y compris le droit international humanitaire* ».

La France a toujours laissé son siège vide dans le processus de dialogue et de réflexion mis en œuvre à l'ONU, à travers des groupes de travail (2013 et 2016) et des conférences intergouvernementales. Ces rencontres ont ouvert la porte en 2017 à la négociation et à l'adoption à l'ONU (7 juillet 2017) du TIAN où la France refusa de siéger, affaiblissant sa stature particulière d'État membre permanent du Conseil de sécurité.

Ce traité vient combler un vide juridique majeur du droit international. Avant son entrée en vigueur, les armes nucléaires étaient les seules armes de destruction massive qui n'étaient pas encore soumises à une interdiction globale. Il complète et renforce ainsi divers instruments juridiques, notamment le TNP. Dans son préambule, les États expriment leur profonde préoccupation quant aux « *conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire qu'aurait tout recours aux armes nucléaires* » et ils reconnaissent la nécessité « *d'éliminer complètement ce type d'arme* ». Ils déclarent que l'élimination totale reste le « *seul moyen de garantir que les armes nucléaires ne soient plus jamais utilisées, quelles que soient les circonstances* » :

- Il est interdit (article 1) à un État de mettre au point, mettre à l'essai, produire, fabriquer, transférer, posséder, stocker, employer ou menacer d'employer (la stratégie de dissuasion nucléaire) des armes nucléaires ou d'autoriser leur implantation sur son territoire ;
- Assistance aux victimes, remise en état de l'environnement (article 6) et la coopération internationale (article 7) font partie des principales obligations positives et doivent permettre d'engager des processus d'actions pour aider les personnes et les zones affectées par des armes nucléaires, [comme le Sahara](#) où la France a réalisé 17 essais nucléaires entre 1960 et 1966 ;
- Les États disposant d'arsenaux nucléaires peuvent rejoindre le TIAN soit en détruisant leurs armements avant d'adhérer, soit en soumettant aux États parties un plan pour les éliminer.

La première réunion des États parties au TIAN (1MSP) s'est tenue en juin 2022 (avec la présence de l'Allemagne, la Belgique, la Finlande, la Norvège, la Suède et les Pays-Bas comme État observateur) avec [la prise de décisions](#) importantes pour la mise en œuvre, l'institutionnalisation et l'universalisation de ce traité. La France a également boudé cette réunion onusienne.

La France qui ne cesse, quel que soit son gouvernement, de dire qu'elle est un État responsable doit être présente à la seconde réunion (2MSP) en qualité d'État observateur. Paris n'a aucune raison de s'isoler de la scène internationale et européenne. Au contraire, son absence alors même qu'une crise nucléaire frappe le régime mondial de désarmement et de non-prolifération - sur fond de menaces exprimées par la Russie - serait encore incompréhensible pour les Français.e.s et les élu.e.s locaux qui soutiennent ce traité :

- [Plus de 11 000 personnes](#) demandent la participation au titre d'observateur de la France à la 1MSP ;
- 56 parlementaires ont demandé la présence de la France à la 1MSP dans [une tribune publiée au Monde](#) ;
- 35 parlementaires français (Assemblée nationale, Sénat, Parlement européen) ont signé l'[Engagement parlementaire de ICAN](#) pour exprimer leur soutien au TIAN ;
- [69 villes et communes](#) ont signé l'Appel des Villes de ICAN pour montrer leur soutien au TIAN ;
- La région Bourgogne Franche Comté, a signé l'Appel des Collectivités territoriales en soutien au TIAN.

Laisser encore son siège onusien vide, lors de la 2MSP, serait à nouveau un contresens avec le discours du président Macron (14 septembre 2021) réalisé devant l'Assemblée générale des Nations unies, où il souligne que « *le multilatéralisme n'est pas seulement un acte de foi, c'est une nécessité opérationnelle* » ou encore avec son anaphore « *Agir, Agir, Agir* » prononcée lors de son discours d'investiture...



CONTACTS

Jean-Marie COLLIN, directeur de ICAN France
+ 33 (0)6 37 94 62 41, jeanmarie@icanfrance.org

Patrice BOUVERET, directeur de l'Observatoire des armements
et co-porte-parole de ICAN France
+ 33 (0)6 30 55 07 09, patricebouveret@obsarm.info

 @ICAN_France  @ICAN_France



ICAN
FRANCE

PRIX
NOBEL
DE LA PAIX
2017